

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2013

L'an **deux mille treize**, le 21 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.  
Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. LOCHARD, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme MERCIER, M. BOYER, Mme ASSERE, M. HURTAUD,

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

M. BERTHOT	à	Mme GUIDEZ	Mme du CAURROY	à	Mme LOUISY LOUIS
M. HOFFMANN	à	Mme GILLY	Mlle BLET	à	M. BOYER
Mme CANTAREL	à	M. GELE	Mme GREZES	à	Mme ASSERE
			Mme CREPS	à	M. HURTAUD

Absente : Mme FIRON

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

- Madame le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire à l'ordre de jour le point suivant :
  - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Senat – Création d'une bibliothèque – Bâtiment modulaire – Ecole Elémentaire du Centre

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent cette inscription.

- Le procès verbal du 10 janvier 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.
- Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2013 – 001 De signer un contrat d'engagement avec BERGER-LEVRAULT pour 2013-2015  
Pour un montant annuel de 2 199,44 € TTC

2013 – 002 De signer un contrat d'engagement avec FIVA PRODUCTION pour un montant  
900 € TTC

2013 – 003 De signer un Avenant n° 1 au marché d'assurance statutaire avec Quatrem

2013 – 004 De signer la convention pour la prise en charge des travaux réalisés Chemin rural  
de la Pierre à canon situé sur les communes de Saint-Chéron et Souzy la Briche  
Part de la commune de St-Chéron 6 000,00 €

125 mètres de cette voie sont sur le territoire de Saint-Chéron – 402 mètres sont mitoyens Saint-Chéron/ Soucy-la-Briche.

2013 – 005 De signer un contrat de prestations avec l'association HONIVAOUKOUA pour le spectacle du  
15 juin 2013 pour un montant de 1 850,00 € TTC

2013 – 006 De signer le contrat avec la société LOCAM pour l'acquisition d'une balayeuse  
Cet outil donne satisfaction au personnel qui l'utilise. A noter que le passage de la balayeuse SITA une fois par mois coûtait 28 000 € à l'année.

2013 – 007 De signer le contrat de prestations avec la SAS SACPA

2013 – 008 De signer un contrat de prestations avec KA Evènementiel pour la soirée spectacle  
du 23 février 2013 – pour un montant de 1 000,00 €

2013 – 009 Clôture de la régie locale de recettes « Crèche familiale, Halte garderie »

## **1/ - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE** **RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Madame GUIDEZ indique qu'il y a lieu de s'alarmer pour les ressources des Communes, l'Etat va très fortement diminuer ces dotations en 2014, le Conseil Régional qui finançait certains investissements à hauteur de 35% ne le fera plus qu'à hauteur de 15% qui plus est avec trois années de carences.

Monsieur da SILVA précise que la crise est désormais effective dans les entreprises qui s'inquiètent vis-à-vis des augmentations potentielles de la C.F.E.

Madame ACEITUNO indique que la C.C.D.H. n'a pas augmenté son taux pour 2013, seule l'augmentation réglementaire des bases (1,8%) sera appliquée.

Monsieur HURTAUD indique que compte tenu du contexte international, les difficultés à venir sont incontestables. Pour ce qui concerne Saint-Chéron, le Débat d'Orientation Budgétaire ne laisse pas apparaître l'aménagement de la Place E. Vian ni même la création du quartier durable.

Madame GUIDEZ explique que ces projets ne sont pas prévus pour 2013. L'aménagement de la place doit faire l'objet d'une inscription au Contrat Régional (avec délai de carence annoncé ci-avant). Le quartier durable ne verra le jour qu'à l'issue d'une large concertation avec les Saint-Chéronnais au travers de réunions à thème qui devraient être programmées sur l'année.

### **Le Conseil Municipal,**

PREND acte des orientations budgétaires pour l'année 2013, tant pour le budget communal que le budget eau et le budget assainissement.

## **2/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – (D.E.T.R. 2013)** **RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Compte tenu du nombre de places disponibles au cimetière, il est judicieux de prévoir dès maintenant un agrandissement. Une première tranche sera programmée en 2013, pour laquelle nous sollicitons une subvention.

### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'extension et d'aménagement du cimetière de Saint-Chéron.

PRECISE que le plan de financement de cette opération est établi comme suit :

Dépenses :	170 000,00 € H.T.
Recettes : D.E.T.R. 2013 (30 %)	51 000,00 € H.T.
Fonds propres	119 000,00 € H.T.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

**VOTE : Unanimité**

**3/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE – RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE CENTRE**  
**RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le projet a été défini en concertation avec le Conseil d'Ecole.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de réfection de la cour de l'école maternelle du centre.  
 SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention aussi haute que possible.  
 AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : Unanimité**

**4/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**  
**RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Il est créé un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour permettre le remplacement d'un agent démissionnaire.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de créer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.  
 ADOPTE les modifications du tableau des emplois comme suit :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Adjoint administratif territorial 2e c	6	Adjoint administratif territorial 2e c	6
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> cl	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> cl	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1
Rédacteur	1	Rédacteur	1
Rédacteur TNC (17 h)	1	Rédacteur TNC (17 h)	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	2	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	2
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

**FILIERE TECHNIQUE**

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Adjoint technique de 2e cl	19	Adjoint technique de 2e cl	19
Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> cl TNC (10h)	1	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> cl TNC (10h)	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> cl	0	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1
Adjoint technique principal de 1e cl	2	Adjoint technique principal de 1e cl	2
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1

### FILIERE ANIMATION

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>e</sup> cl à TNC (17 h)	2	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>e</sup> cl à TNC (17 h)	2
Adjoint territorial d'animation de 1 <sup>ère</sup> cl	2	Adjoint territorial d'animation de 1 <sup>ère</sup> cl	2

### FILIERE CULTURELLE

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe 20h 30	1	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe 20h 30	1
Assistant d'enseignement artistique TNC	15	Assistant d'enseignement artistique TNC	15

### AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> cl	3	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> cl	3
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>e</sup> cl	1	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>e</sup> cl	1

### POLICE

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		Situation au 1 <sup>er</sup> avril 2013	
Brigadier-chef principal	1	Brigadier-chef principal	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

**VOTE : Unanimité**

#### 5/ - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RAPPORTEUR : M. GELE

Le fonds d'ouvrage s'enrichit, ce qui va permettre d'augmenter le nombre simultané de prêt, unique modification à ce règlement.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale ci-joint annexé.

**VOTE : Unanimité**

#### 6/ - RÉTROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AL N°205 RAPPORTEUR : Mme TACHAT

Les rétrocessions proposées ne constituent que des régularisations, puisque les parcelles sont déjà utilisées dans le domaine public en talus et trottoirs.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AL n° 205, d'une superficie de 35 ca au profit de la commune.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : Unanimité**

**7/ - RÉTROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AI N°32  
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AI n° 32, d'une superficie de 61 ca au profit de la commune,  
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**VOTE : Unanimité**

**8/ - ÉGALITE FEMMES/HOMMES - SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE  
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Madame GUIDEZ indique qu'elle a confié le soin à Madame YVE et Madame LOUISY LOUIS de mener des actions dans ce domaine.

Madame YVE précise que le chantier est vaste mais que les sujets s'installent petit à petit, la toute première action consiste en la programmation d'une pièce de théâtre sur le sujet des violences faites aux femmes.

La Charte sera signée le 1<sup>er</sup> mars prochain.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.  
AUTORISE Madame La Maire ou sa/son représentant(e) à signer la charte ainsi que toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

**VOTE : Unanimité**

**9/ - RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDE DE DÉROGATION  
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires nécessite une approche globale, difficile à finaliser pour la rentrée de septembre.

C'est en concertation avec l'ensemble des professeurs des écoles que nous préférons prendre le temps nécessaire à la réflexion et à sa mise en œuvre. Une réunion est prévue en juin, pour établir le projet. D'ici là, il faut mener les investigations nécessaires :

- La demi-journée supplémentaire sera-t-elle programmée le mercredi ou le samedi matin ? Quid des cours de musique prodigués ces mêmes jours, quelle articulation avec les activités pédagogiques supplémentaires.....

Pour information le coût estimé de la réforme serait de l'ordre de 150 € par enfant.

## **Le Conseil Municipal**

**Après avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

SOLLICITE une dérogation pour ce qui concerne la date d'entrée en vigueur visée à l'article 4 alinéas 1 du décret n°2013-77.

DEMANDE, conformément à l'article 4 alinéas 2 du même décret, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 pour l'ensemble des écoles de la commune.

**Vote : approuvé par 22 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**10/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENAT –  
CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE – BATIMENT MODULAIRE –  
ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE  
RAPPEUR : Mme GUIDEZ**

## **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de construction d'un bâtiment modulaire d'une surface d'environ 42 m<sup>2</sup> à vocation de bibliothèque pour l'école élémentaire du Centre.

SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant aussi haut que possible.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : Unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame ASSERE signale que tout un bâtiment à la cité Sainte Bernadette semble à l'abandon. Mme GUIDEZ indique ne pas avoir d'information à ce sujet, hormis le fait qu'il y a quelques temps OPIEVOY rencontrait des difficultés pour entretenir la résidence et qu'il souhaitait vendre. Contact sera pris avec l'OPIEVOY.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h54.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1987.

